



AGENCE ARCACHON

BARÈME HONORAIRES DE LOCATIONS

1/ Frais de recherche et de négociation : 160 € TTC à la charge EXCLUSIVE du mandant

2/ Frais de visites, constitution du dossier/locataire, rédaction de bail : partagés entre le bailleur et le locataire. Le montant des honoraires payés à ce titre par le locataire ne peut en aucun cas excéder le montant imputé au mandant/bailleur :

Option 1 : incluant la prestation rédaction de bail pour 150 € TTC, réalisé par l'agence IMMOBILIÈRE CASCIOLA

Option2 : sans la prestation rédaction de bail

Le montant des honoraires incluant les prestations ci-dessus suivant option retenue par le mandant est de 8€/m2 (8€ x surface habitable m2)

3/ Etat des lieux : partagé entre bailleur et le locataire
Le montant des honoraires payés à ce titre par le locataire est de 3 € / m2.

LOCATIONS SAISONNIERES : 20 % TTC (du loyer mensuel x la durée de la location)

BARÈME MANDAT DE RECHERCHE : 5%

BARÈME HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIER NEUF : 5% HT

BARÈME HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL

PRIX DU BIEN	MONTANT DES HONORAIRES
Prix de vente inférieur à 150 000 €	8 000 €
Prix de vente de 150 001 € à 500 000 €	6 %
Prix de vente de 500 001€ à 1 500 000 €	5 %
Prix de vente de 1 500 001€ à 2 500 000 €	4.5 %
Prix de vente 2 500 001 € à 5 000 000 €	4 %
Prix de vente supérieur à 5 000 001 €	3.5 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire